



Ministère des Ressources en Eau

Agence Nationale des Ressources Hydrauliques

A  
N  
R  
H

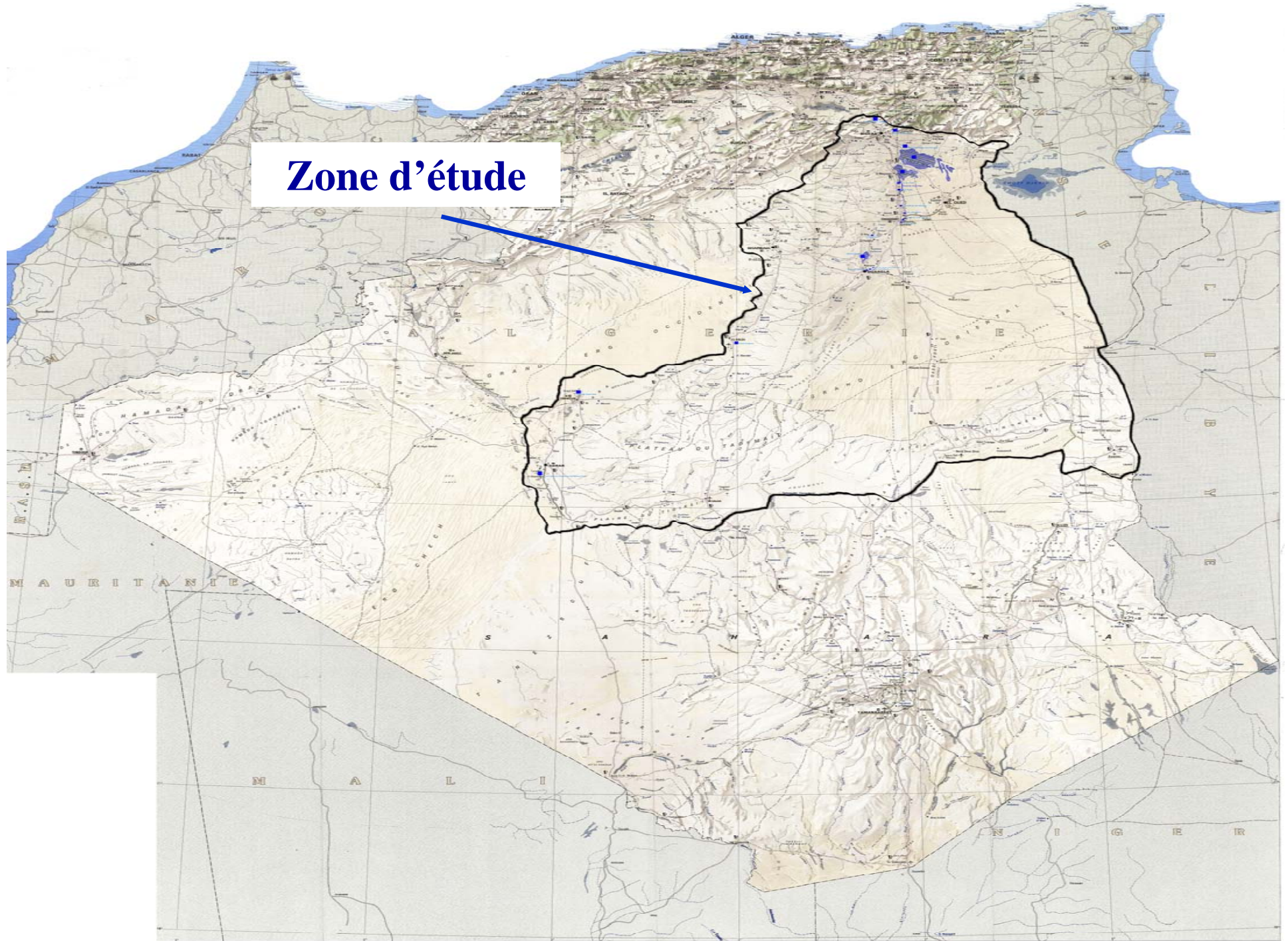
## ZONES HUMIDES AU SAHARA SEPTENTRIONAL

Caractérisation et propositions d'aménagement

Colloque International sur les Ressources en Eau Souterraines dans le Sahara - C I R E S S -

Ouargla - 12 et 13 décembre 2005

**Zone d'étude**





# Plan de l'exposé

- Introduction
- Types de zones humides
  - Lacs salés permanents
  - Lacs salés saisonniers
  - Oasis
- Présentation des zones humides
  - Sahara septentrional
  - Sahara méridional
- Principales menaces qui pèsent sur les zones humides
- Mesures de protection et de conservation
- Conclusion

# Introduction

Le Sahara Algérien qui s'étend sur les 2/3 de la superficie du pays avec plus de 2 millions de Km<sup>2</sup>, recèle d'importantes ressources en eau souterraines emmagasinées dans les deux grands aquifères du Continental Intercalaire (CI) et du Complexe Terminal (CT).

L'eau de surface y rare et insignifiante, elle est pérenne et se limite seulement dans les zones de Sebkhass, Chotts, Gueltas situées généralement dans les bas fonds des bassins endoréiques auprès des Oasis.

La superficie globale des zones humides recensées à travers les limites du territoire du CI et CT est de 934.000 ha . Cette surface ne représente que 1,3 % de la superficie totale du Sahara septentrional.

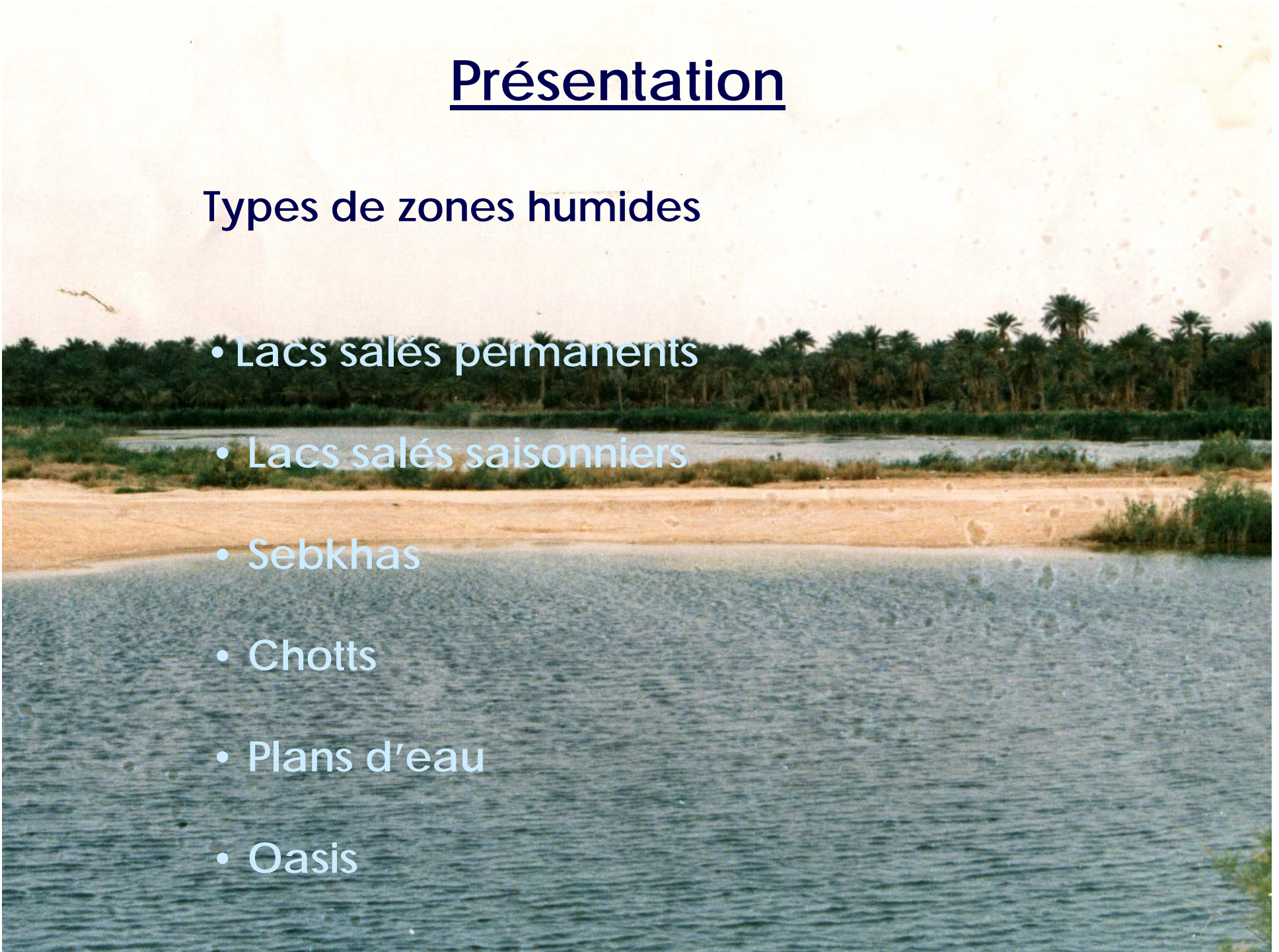
Ces zones constituent un lieu d'habitat important pour l'avifaune migratrice de la méditerranée vers le Sahara notamment en période d'hivers.

Malheureusement, ces zones ne sont pas protégées et connaissent une dégradation continue de leur milieu naturel par le rejet des eaux usées, le dépôt de débris et gravats. Ce qui constitue une sérieuse menace pour la diversité biologique.

# Présentation

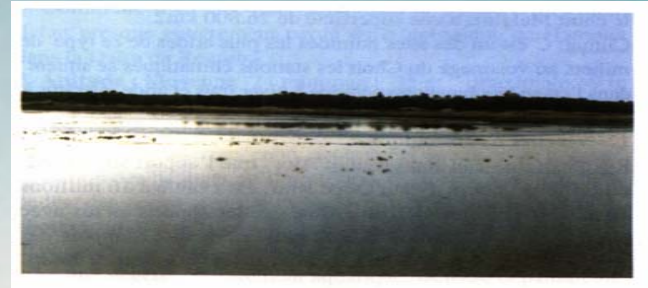
## Types de zones humides

- Lacs salés permanents
- Lacs salés saisonniers
- Sebkhass
- Chotts
- Plans d'eau
- Oasis

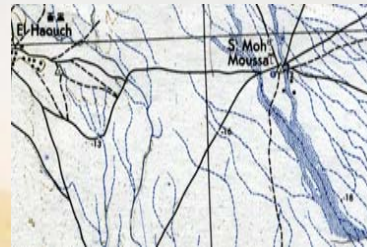


# Région de Biskra

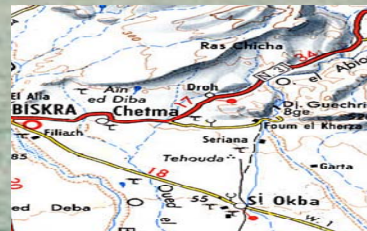
## 1. Chott Melghir



## 2. Oued Sidi M'hamed Moussa

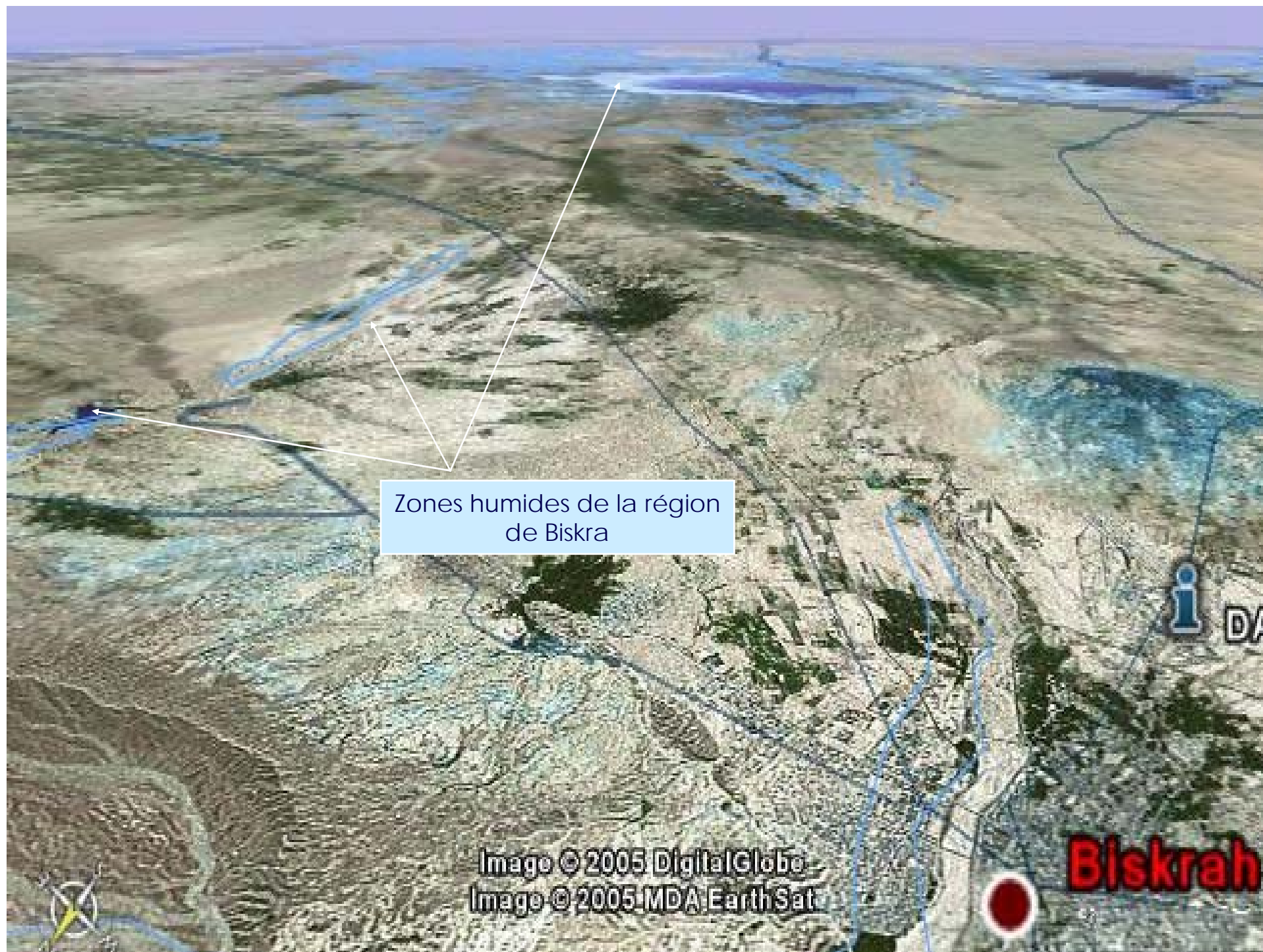


## 3. Barrage de Foum El-Gherza



## 4. Barrage de Fontaine des gazelles





Zones humides de la région de Biskra

Image © 2005 DigitalGlobe  
Image © 2005 MDA Earth Sat

**Biskrah**



# Région d'El-Oued

## 1. Chott Merouane et Oued Khrouf



## 2. Plan d'eau Ayata



## 3. Lac de Tindla



# Région de Ouargla

## Zone de Oued Righ Sud

1. Chott Ta et Taouine



2. Chott El-Bhour



3. Lac Lala Fatma



4. Chott Sidi Slimane



5. Lac El-Mir



Zones humides de la Vallée  
de l'Oued R'Igh

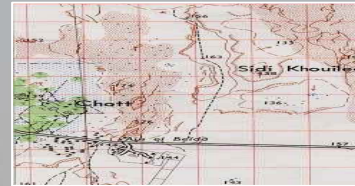
Image © 2005 MDA EarthSat  
Image © 2005 DigitalGlobe



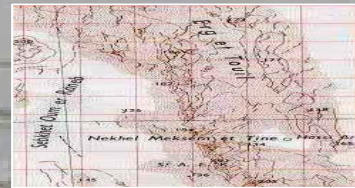
© 2005

# Cuvette de Ouargla et environs

## 1. Chott Ain-Beida



## 2. Chott Oum E'Raneb



## 3. Sebket Safioune



## 4. Lac Hassi Ben abdallah



Zone humide d'El Hadjira

Zones humides de Ouargla

Image © 2005 DigitalGlobe  
Image © 2005 MDA EarthSat



# Région d'El-Menia

- Chott d'El-Menia





Image © 2005 MDA EarthSat  
Image © 2005 DigitalGlobe

Zone humide d'El-Menia



Pointer 30°33'38.12" N 2°54'51.06" E elev 389 m

Streaming ||||| 100%

Eye alt 13.49 km

# Région d'Adrar

## 1. Oasis de Ouled Saïd



## 2. Oasis de Sid Ahmed Timmi









## Principales menaces qui pèsent sur les zones humides

### Utilisation des zones humides comme lieux de :

- rejets des eaux usées;
- décharge de matériaux ferreux, débris, gravats et ordures

### Dégradation de ces milieux par :

- Le manque d'entretien
- La poussée de roseaux, phragmites et algues

## Mesures de protection et de conservation

Mise en place d'un programme de protection

- La sensibilisation
- La création de secteurs d'activités
- La formation des gestionnaires
- Le classement de ces zones selon leur importance
- La préservation de la diversité biologique
- L'adaptation des textes législatives
- La collaboration des organismes internationaux



## Législation algérienne en faveur de la protection des zones humides

Il existe de nombreux textes juridiques qui régissent le domaine de la protection de la nature d'une manière générale, la principale loi est celle relative à l'environnement (n°83.03 du 5 février 1983). D'autres textes de loi dont les principales sont :

- la loi portant code des eaux, la loi portant régime général des forêts,
- la loi portant code maritime, la loi relative à l'aménagement du territoire,
- la loi relative à l'urbanisme,
- la loi phytosanitaire,
- le code de la route,
- la loi relative à l'hygiène et à la sécurité,
- le code rural et le code forestier.
- le Plan National d'Actions Environnementales (PNAE)

En matière de protection de la faune sauvage dans les milieux humides, l'Algérie vient de ratifier la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage faite à Bonn, le 23 juin 1979. Le décret présidentiel portant ratification de cette convention a été publié dans le JO n°26 du 6 avril 2005.

## Conclusion

Les zones humides du Sahara septentrional sont vulnérables, car elles dépendent de leur survie de l'eau provenant des écoulements des oueds, de sources, de drainage des palmeraies ou de remontée des nappes phréatiques (superficielles).

Ces zones sont menacées par la dégradation de leur milieu naturel qui est utilisé comme (rejets d'eaux usées, dépotoirs des débris et gravats, etc....) et le manque d'entretien (croissance des phragmites et algues).

La régression continue de ces zones menace impérativement la diversité biologique notamment faunique.

Face à cette situation, il est nécessaire de préparer un plan d'action gouvernemental de sauvegarde et de reconquête des zones humides au Sahara, contenant un certain nombre de mesures axées surtout sur:

- L'inventaire des zones humides et le renforcement des outils de suivi et d'évaluation,
- Le classement des zones humides selon leur importance,
- Le lancement d'un programme de recherche sur les zones humides,
- La reconquête des zones humides,
- Le lancement d'un programme d'information, de sensibilisation et de formation.



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**